

l'acte du service civil, la loi du cens électoral, l'amélioration du système de gouvernement du Nord-Ouest, voilà autant de questions importantes dont nous aurons à nous occuper.

L'augmentation très considérable de la population du Nord-Ouest canadien et son développement rapide nécessitent non-seulement des amendements assez importants mais même un changement presque radical des lois existantes afin de les mettre en harmonie avec les conditions nouvelles faites à ce pays pendant ces dernières années.

Quant aux lois concernant l'élection des membres de cette Chambre, si l'expérience a démontré le besoin de les modifier afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus facile, nous ne devons pas oublier, M. l'Orateur, que plusieurs des procès en invalidation d'élection qui ont eu lieu pendant la vacance nous ont révélé un triste état de choses, et chacun des membres de cette Chambre, j'en suis convaincu, voudra donner son concours au gouvernement pour arrêter ce flot de corruption qui menace d'envahir notre corps électoral et qui constitue un danger réel pour l'avenir de nos institutions parlementaires.

En terminant, M. l'Orateur, je vous remercie, et je remercie cette Chambre de l'attention bienveillante et des preuves de sympathie que l'on a bien voulu me donner.

M. LAURIER : M. l'Orateur, je suis chargé par l'opposition de Sa Majesté dans cette Chambre d'exposer les vues des honorables députés de la gauche sur les questions mentionnées dans le discours du trône. Avant d'entrer en matière, la Chambre me permettra, j'en suis sûr, d'exprimer le regret indicible qu'éprouvent les députés oppositionnistes, et que partagent à un haut degré, j'en suis persuadé, les honorables députés de la droite, de voir que l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) est encore absent de son siège à cause du mauvais état de sa santé. Tout le monde conviendra avec moi, je n'en doute pas, qu'à n'importe quelle époque le Canada a difficilement pu se passer des services d'un homme aux vues aussi larges et doué de talents aussi éminents; et je suis également sûr qu'en cette occasion où tant de questions importantes vont être discutées et résolues, l'absence de l'honorable député sera regardée comme un malheur national.

C'est pour moi, M. l'Orateur, un devoir plus agréable d'offrir aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse mes sincères félicitations, s'ils veulent bien les accepter, pour la très grande habileté avec laquelle ils se sont acquittés d'une tâche que j'ai toujours considérée comme très difficile. Je regrette de ne pouvoir approuver tout ce qu'ils ont dit, ce qui, peut-être, ne les surprendra pas, ni ne surprendra aucun autre membre de cette Chambre; mais il est un point sur lequel je puis m'unir sincèrement à eux, et sur lequel tout le monde non seulement dans cette Chambre, mais dans tout le pays, s'accordera avec eux, c'est le gracieux tribut d'éloges que ces deux honorables députés ont décerné à Son Excellence le gouverneur général. Lord Lansdowne est venu ici avec un nom illustre, non rendu illustre non seulement par sa propre carrière, mais encore par des générations antérieures d'hommes d'Etat, et si j'entreprenais d'apprécier, suivant mon jugement, le rôle qu'il a joué dans notre pays, je dirais que ce rôle a toujours été marqué au coin d'une sagesse éminente, aussi lorsqu'il nous quittera—je sais être, en parlant ainsi, l'interprète des sentiments de tous les Canadiens—où qu'il aille et où qu'il puisse être, il emportera avec lui notre estime et notre affection, de même que notre espoir de voir ses succès s'accroître constamment.

Le discours du trône, M. l'Orateur, nous promet plusieurs projets de loi, dont quelques-uns peuvent être très utiles; mais, à juger de l'avenir par le passé, je doute beaucoup que bon nombre d'entre eux soient jamais adoptés, ou, s'ils le sont, qu'ils soient mis en vigueur. L'an dernier, dans une circonstance semblable à celle-ci, le très honorable chef du

gouvernement a déclaré qu'il ne partageait pas l'opinion émise un jour par son ancien collègue sir George E. Cartier, qui avait dit qu'il ne serait pas satisfait avant que la seule mesure soumise par le gouvernement du jour fût le bill des subsides. Mais, M. l'Orateur, pendant que l'honorable ministre protestait contre cette idée, il suivait indirectement, à mon humble avis, cette même ligne de conduite qu'il désapprouvait. Par exemple, l'année dernière le discours du trône disait :

« Votre attention sera attirée sur l'à-propos d'établir un département du commerce placé sous la direction d'un ministre responsable. »

En passant en revue le discours du trône, l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) a dans une certaine mesure contesté cette déclaration; c'est-à-dire qu'il a émis des doutes sur l'utilité ou l'opportunité d'établir un semblable ministère, et le très honorable ministre a défendu sa mesure, ou plutôt sa mesure projetée, avec quelque chaleur et quelque vigueur. Le très honorable ministre a donné les raisons suivantes de cette innovation :

« Je ne m'attendais pas au sarcasme de l'honorable député, portant sur l'un des moyens adoptés par le gouvernement pour favoriser ce développement du négoce et du commerce du pays. L'honorable chef de l'opposition exprime l'espoir de voir des mesures d'un caractère plus appréciable qu'un simple changement de méthode. Il doit savoir que depuis des années les chambres de commerce canadiennes ont adressé aux différents gouvernements du pays des représentations et des requêtes demandant la création d'un ministère semblable à celui qui est proposé et la nomination d'un ministère spécialement chargé des intérêts du commerce canadien et de son développement. Je trouve la preuve de ce désir dans chaque grande ville, dans chaque grand corps commercial formé dans le but de favoriser le développement des affaires commerciales, et c'est pour se conformer à ce désir unanime que le gouvernement a résolu de créer un département particulièrement chargé de ces questions. »

Cette mesure a été soumise et adoptée, et elle est maintenant consignée dans nos statuts. Mais M. l'Orateur, je cherche en vain sur les banquettes du trésor le ministre qui doit surveiller les intérêts du commerce. Il semblerait qu'aussitôt après avoir décidé de se conformer aux désirs du commerce en établissant un ministère spécialement affecté à cette fin le gouvernement s'est trouvé à bout de forces. Je ne ferai pas de comparaisons odieuses, mais je dirai que, suivant moi la voie suivie par le gouvernement, semble pavée de bonnes intentions, mais qu'elle est dépourvue de bonnes œuvres. A quoi, je le demande, peut-on attribuer cela? Dois-je supposer, comme je crois être obligé, que le gouvernement est arrivé à la conclusion exprimée par M. Blake, savoir, que la création de ce nouveau ministère était inopportune? Si je ne dois pas croire cela, que penser? Je serais forcé de croire que ce désir apparent d'acquiescer aux vœux du commerce n'était qu'un prétexte pour passer une loi de patronage qui pût être réservée en cas de besoin; ou peut-être devrais-je croire que les représentations du monde commercial, après avoir été agréées par le gouvernement, ont été remises dans les casiers, où elles ont été oubliées et traitées avec aussi peu d'égards que si elles fussent venues d'indiens ou de métis.

Dans la même occasion, on nous a dit par le discours du trône :

« On vous demandera aussi de prendre en considération l'opportunité de faire tels changements dans l'organisation des départements de la justice, des douanes et du revenu de l'intérieur, qui pourraient fournir plus de facilité pour l'expédition des affaires considérables et croissantes dont ces départements sont chargés. »

Mais les faits ont démontré que l'amélioration en ce qui concerne les ministères des douanes et du revenu de l'intérieur, devait consister à faire disparaître le ministre des douanes et le ministre du revenu de l'intérieur. Je suis heureux de voir, et je dis en toute sincérité, que le ministre des douanes et le ministre du revenu de l'intérieur ont tous les deux la tête solide sur les épaules. Mais je demanderais de nouveau ce qu'il peut y avoir, pourquoi ces deux honorables ministres existent encore, lorsque l'an dernier l'intérêt public demandait qu'on les fit disparaître. Devons-nous en-